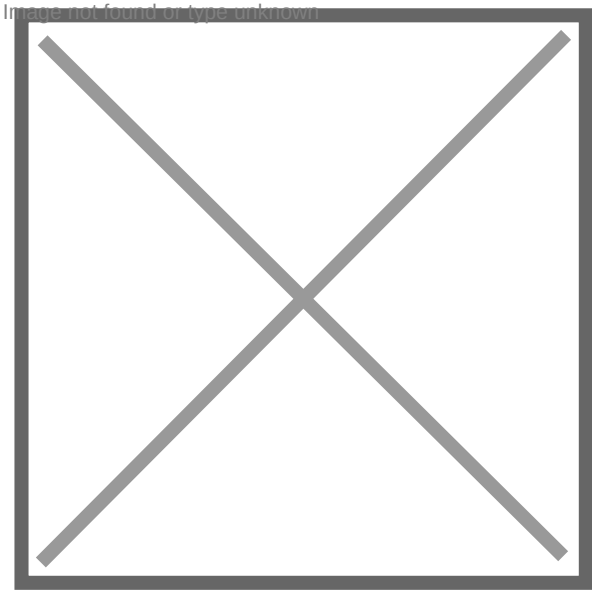




Problème à l'achat dun bien immobilier entre deux personnes

Par **allieres**, le **19/02/2010** à **11:34**

Bonjour,

mercredi mon beau père à été le premier a visiter un appartement à 17h, nous avons réservé l'appartement au prix demandé par téléphone et fax. Or aujourd'hui nous apprenons qu'une personne qui a visité à 18h30 avec une autre agence a fait de même et de plus il a donné un chèque de caution à l'agence sans avoir signé de compromis de vente, donc j'aimerais savoir pour qui est le bien, est-ce pour nous qui avons fait les premières propositions, est-ce bien légal de donner un chèque de caution à une agence alors qu'aucun compromis n'a été signé on m'a dit que si le propriétaire n'avait pas signé de compromis avec l'agence, l'agence était dans l'illégalité de prendre un chèque.

merci par avance de me renseigner.

cordialement